Mars 2021

La Lettre n°14 de

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE

Passage de relais à SP Lorraine

C'était dans les tuyaux depuis plusieurs mois, c'est devenu effectif au début de mars 2021. En effet, lors du Conseil d'Administration de l'association du 2 mars dernier, Bernard BABIN a été élu président de SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE. La désormais « ancienne » présidente, Monique DEVOILLE a quant à elle été élue vice-présidente. Comme vous le devinez, la transition se met en place progressivement, dans un esprit de continuité de notre action auprès des agriculteurs en difficulté. Profitons de cette transition pour souligner quelques points de bilan et de perspectives de l'association.

***SPL** : Monique, quels moments retiens-tu de ces 8 années passées à la présidence de SP Lorraine ?*

Monique DEVOILLE : Au début de mon mandat, en 2013, nous avons passé un an sans salarié ; puis, nous avons embauché J-Emmanuel LEDET. Son dynamisme d'une part, et le militantisme des membres du CA d'autre part, ont permis de donner un nouveau souffle à l'association. Ensemble, nous avons redoublé d'efforts pour assurer la pérennité financière de l'association et améliorer la qualité des accompagnements. Je retiens que le travail en équipe, la convivialité et la solidarité sont essentiels pour surmonter les difficultés.

***SPL** : Quelles sont selon toi les forces de l'association ?*

MD : A celles que je viens de citer, j'ajoute la neutralité, l'indépendance, et la confidentialité, qui favorisent la confiance avec les agriculteurs-trices qui nous font appel. Egalement, nos binômes bénévole-salarié apportent une réelle complémentarité vis-à-vis des accompagnés, tout en permettant un soutien mutuel dans les situations parfois très lourdes.

***SPL** : Qu'est-ce qu'on apprend quand on est présidente d'une association comme SP Lorraine ?*

MD : La démarche de SP est particulière (agriculteur = acteur, respect des choix, …) ; il est parfois difficile de la faire comprendre, et de se faire reconnaître auprès de certains partenaires : l'humanité et la bienveillance sont pour nous aussi importantes que les données économiques et les performances! Pour un agriculteur en difficulté, quand notre accompagnement lui permet de remettre le pied à l'étrier, d'éviter une déprime voire un suicide, n'est-ce pas un résultat à part entière ?

***SPL** : Quel va être ton rôle maintenant?*

MD : Passer la main, en favorisant la transition ! Le changement est pour moi source de nouveau dynamisme. Je continuerai à mettre mes compétences au service de la vie associative et des accompagnements : les besoins sont importants, et cette démarche d'accompagnement Solidarité Paysans, j'y crois toujours autant !

***SPL** : Bernard, peux-tu te présenter en quelques mots ?*

Bernard BABIN : J'habite dans le Nord Est du département de la Meuse. Mon épouse Dominique et moi avons 3 filles et 6 petits enfants. Je suis paysan en retraite, après 43 ans d'activités, en GAEC à 2 associés, sur une ferme de 105 ha en polyculture élevage, transmise à un jeune couple, hors cadre familial. J'ai toujours défendu une agriculture à dimension humaine, autonome et économe, dégageant un revenu pour celles et ceux qui y travaillent.

***SPL** : Qu'est-ce qui t'a motivé à t'engager à SPL ?*

BB : Personnellement, j'ai compris qu'il ne fallait pas rester isolé pour s'en sortir. Adhérer à SPL, c'était pour moi poursuivre l'engagement qui était le mien quand j'étais en activité, en apportant un soutien direct à des personnes en difficulté.

***SPL** : Tu as accepté de devenir président de SPL …*

BB : Solidarité, convivialité, respect de chacun sont les valeurs que Monique a fait vivre, pendant 8 ans : on peut dire un grand merci pour son engagement intense. J'adhère totalement avec l'éthique de SP : accompagner les paysan.ne.s qui le demandent et assurer leur défense collective, en respectant nos valeurs d'indépendance, de neutralité, de non jugement et en privilégiant la dimension humaine. Je crois en la force de notre collectif : bénévoles, accompagnés, salariés, c'est de nous tou.te.s que dépend le dynamisme de SPL.

***SPL** : Quels vont être tes chantiers prioritaires ?*

BB : Nous allons prendre du temps pour réfléchir à l'évolution de **notre projet associatif** et donc définir ensemble ces chantiers. En attendant, il faut améliorer notre communication. Il faut également continuer à rechercher des bénévoles et assurer leur formation. S'appuyer sur des personnes ressources (Bio, juriste, santé…). **Notre objectif reste de redonner confiance aux nombreux paysans qui nous appellent et réfléchir avec eux aux solutions qui peuvent améliorer leurs situations économiques mais surtout la qualité de leur vie sociale et familiale.**

Règlements Amiables Judiciaires et retard de cotisations sociales

Le Règlement Amiable est une procédure judiciaire utilisée par la MSA pour le recouvrement des retards de cotisations. Nous vous en expliquons ici les enjeux.

De la lettre de relance au Règlement Amiable

En cas de retard de payement des cotisations sociales dues par les agriculteurs, la MSA dispose d'outils variés, qui constituent une sorte de fusée à 3 étages, avec des effets de plus en plus contraignants. Le premier étage est constitué de courriers aux retardataires : relances, rappels, mise en demeure. En cas d'absence de réponse satisfaisante, la MSA va recourir au 2ème étage, avec des outils plus sérieux : édition d'une contrainte (qui a valeur de décision de justice), et généralement huissier. Enfin, si la réaction du retardataire n'est toujours pas satisfaisante, la MSA peut actionner le 3ème étage de la fusée : la procédure de Règlement Amiable Judiciaire.

Les acteurs d'un Règlement Amiable

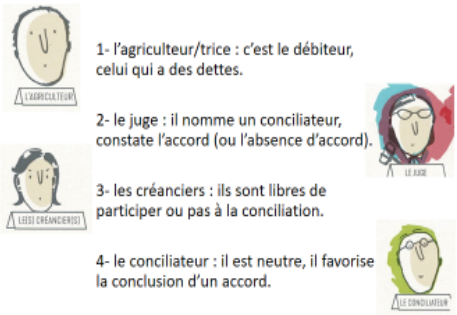

Le principe général d'un Règlement Amiable

Pour ouvrir une telle procédure, la MSA commence par déposer une requête au Tribunal Judiciaire compétent. Ce dernier organise une audience, pour laquelle les deux partie : la MSA et l'agriculteur en retard, sont convoqués. Si le juge, après avoir écouté les deux parties, estime que la dette est bien réelle et qu'un épurement de cette dette est possible, il décide de l'ouverture d'une procédure de Règlement Amiable. Il nomme un **conciliateur** qui aura pour mission de trouver un accord de règlement de la dette sur 2-3 ans. A la fin de sa mission, c'est-à-dire **2 à 4 mois** après l'ouverture de la procédure, le conciliateur soumet son rapport au tribunal. Soit un accord a pu être trouvé et la dette sera remboursée selon un échéancier convenu ; soit aucun accord n'a pu être trouvé et la MSA peut alors demander l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire, beaucoup plus contraignante pour l'agriculteur endetté.

A noter :
Tous les créanciers peuvent utiliser cette procédure ; dans la pratique, c'est surtout la MSA qui y a recours.

Caractéristiques à bien prendre en compte

1- Dans le cadre d'un Règlement Amiable, la dette n'est pas bloquée, les poursuites ne sont pas suspendues;
2- l'ouverture d'un Règlement Amiable ne fait pas l'objet de publication dans les journaux d'annonces légales;
3- c'est une conciliation, qui repose donc sur le bon vouloir des deux parties ; le conciliateur ni le juge ne peuvent pas obliger à un accord;
4-la dette est étalée sur une durée courte (2-3 ans);
5- un Règlement Amiable est la porte d'entrée obligatoire des créanciers vers des procédures plus contraignantes pour les agriculteurs endettés agricole (Redressement, Liquidation) ; ces procédures seront actionnées en cas de non conciliation, ou en cas de non respect de l'échéancier; il faut donc prendre la conciliation au sérieux!

Pour éviter d'en arriver là :
Il faut garder le contact avec la MSA, expliquer sa situation, trouver des solutions d'étalement. Très souvent, c'est l'absence de réponse qui conduit la MSA à demander un Règlement Amiable !

Une vie associative sous contrainte sanitaire

La vie associative à Solidarité Paysans Lorraine, ce sont des journées de formation (environ 6 par an), des réunions de Conseil d'Administration (tous les 2 mois) et bien sûr une Assemblée Générale annuelle. Depuis un an maintenant, au gré des restrictions plus ou moins fortes des déplacements et des regroupements de personnes, notre vie associative jongle entre les échanges en présence et ceux à distance.

C'est ainsi que nous avons réalisé notre Assemblée Générale 2021 par visioconférence. L'ordre du jour a été réduit au minimum obligatoire : présentation et approbation du rapport d'activité et du rapport financier. Ces approbations nous permettent de faire fonctionner l'association sereinement. Les échanges et les interventions que nous avions prévus pourront être programmés pour des jours meilleurs. Nous parvenons à maintenir l'essentiel, c'est-à-dire notre action d'accompagnement auprès des agriculteurs qui nous font appel.

A noter que les bénévoles de l'association ont fait beaucoup d'efforts pour apprendre à utiliser les outils numériques nécessaires à nos échanges à distance. Un grand coup de chapeau à chacun d'eux !

Pour nous contacter : 06 74 71 04 85
solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr

Imprimé gracieusement par la Chambre d'Agriculture des Vosges